



60 rue Vergniaud
 75640 Paris CEDEX 13
 www.fo-com.com
 postes@fo-com.com

FO signe



l'accord logement

Une avancée significative pour les postiers (ières) débutant(e)s.
 Les cadres supérieurs débutants peuvent également en bénéficier.

L'Aide au Logement en Ile de France (ALIF) et l'Aide au Logement en Province (ALP)
sont attribuées sans condition de ressources.



ALIF

ALIF	Classe I	Classe II	Classe III
1re année	220 €	170 €	130 €
2e année	210 €	160 €	120 €
3e année	130 €	110 €	80 €
4e année	90 €	80 €	60 €

Groupe A débutants	
Montant mensuel brut	75 €
Durée du versement	24 mois

Deux conditions à remplir pour y prétendre :

- Être débutant (moins de 24 mois d'ancienneté en CDI à la date de la demande)
- Être titulaire d'un bail à son nom dans le secteur privé (sont exclus les logements HLM, conventionnés, aidés et les foyers d'hébergement)



ALP

	ALP	
	Classe I - II - III	Groupe A
Montant mensuel brut	85 €	75 €
Durée du versement	18 mois	12 mois

ALP majorée (Zone A)*	
Classe I - II - III	Groupe A
130 €	75 €
18 mois	18 mois

(*) Arrêté du 29 avril 2009 publié au JORF du 03 mai 2009 zone A : communes de l'Ain, les Alpes Maritimes, la Haute Savoie, le Var.

Deux conditions à remplir pour y prétendre :

- Être débutant (moins de 18 mois d'ancienneté en CDI à la date de la demande)
- Être titulaire d'un bail à son nom ou payer des mensualités de remboursement.

Pour FO, cet accord est un plus pour les jeunes postiers (ières) qui débutent dans la vie professionnelle !

LA NÉGOCIATION, C'EST NOTRE FORCE